

Citation style

Muchembled, Robert: review of: Julian Goodare, *The European Witch-Hunt*, London [u.a.]: Routledge, 2016, in: *Francia-Recensio*, 2017-1, Frühe Neuzeit - Revolution - Empire (1500-1815), downloaded from recensio.net

First published:

<http://www.perspectivia.net/publikationen/francia/francia...>



copyright

This article may be downloaded and/or used within the private copying exemption. Any further use without permission of the rights owner shall be subject to legal licences (§§ 44a-63a UrhG / German Copyright Act).

Julian Goodare, *The European Witch-Hunt*, London, New York (Routledge) 2016, 432 p., 15 ill., ISBN 978-0-415-25452-6, GBP 100,00.

rezensiert von/compte rendu rédigé par
Robert Muchembled, Paris

Les survols généraux de la chasse aux sorcières se multiplient dans l'édition anglo-saxonne. Julian Goodare pourrait avoir tiré le sien d'un enseignement à l'université d'Édimbourg.

Directeur ou codirecteur, depuis 2002, de trois recueils d'études sur la sorcellerie en Écosse, il paraissait bien placé pour démêler cette grande énigme historique. Sans doute bon professeur, il affiche un grand art de la simplification. D'autant que sa connaissance du sujet repose largement sur des encyclopédies spécialisées, surtout sur celle dirigée par Richard M. Golden, qu'il estime la meilleure. Presque entièrement en anglais, la bibliographie du très vaste thème se limite ici à 13 pages. Signe de mauvais augure? Il a exclu les articles scientifiques et les livres antérieurs à 1970. Ceux postérieurs à 2006 signalés ne laissent guère de traces dans le volume. Aucune référence en allemand n'est citée, car il ne comprend pas la langue (p. XVII). Ce qui ne le qualifie pas pleinement pour renouveler l'étude des bûchers de sorcellerie, dont près des deux tiers ont, selon lui, flambé dans cet espace linguistique (p. 241). Il prétend lire le français, mais à l'exception d'études suisses sur le début des persécutions et de courts documents d'époque traduits, on en cherche vainement la confirmation.

Un ouvrage historique est jugé à la fois pour ce qu'il apporte de neuf et pour la bonne connaissance du savoir engrangé précédemment, dont témoigne le contenu des notes. L'auteur ne pratique guère cette méthode à l'ancienne. L'appareil critique des onze chapitres oscille entre 5 et 80 renvois, à l'exception du neuvième, consacré aux hommes et femmes accusés, qui en compte 123. Les notices sont pour la plupart ponctuelles, relatives à des extraits de documents empruntés à des chercheurs de terrain. Les rares mentions de travaux antérieurs et de discussions scientifiques rendent difficile de considérer le travail comme une œuvre de référence(s).

Après avoir défini la sorcellerie, Goodare évoque les débuts de la persécution dans son seul chapitre chronologique. Les suivants sont thématiques: démonologie, sorciers dans la communauté, sorciers et croyances folkloriques, sorciers et »godly State«, sorciers en justice, dynamiques des chasses, hommes et femmes, fin des persécutions, perspectives. Au fil du texte surgissent nombre d'assertions présentées comme des certitudes, alors qu'elles sont très discutées par les spécialistes. Globalisé, le contexte paysan est réduit à quelques pages. L'auteur affirme que le diable paraît mauvais aux yeux des ruraux (p. 130), ce qui est loin d'être exact. Il prend plaisir à détailler, sans les étayer de preuves, des notions controversables concernant les fées, le chamanisme, l'usage de drogues, la paralysie

dans le sommeil ... À propos des 80% des femmes condamnées, il assure que n'existait pas un stéréotype de la vieille sorcière démoniaque (p. 275), bien qu'en 1592 un édit de Philippe II d'Espagne pour les Pays-Bas et la Franche-Comté le décrive clairement. Lacunaire, sa connaissance des mécanismes judiciaires est très erronée pour le continent. Ainsi parle-t-il plusieurs fois d'un juge, alors qu'il y avait pluralité de magistrats pour une sentence de mort; ou encore d'aveux souvent obtenus sous la torture, idée infirmée depuis longtemps, notamment par Soman pour le parlement de Paris.

Au moins a-t-il raison lorsqu'il dit que tout le monde connaît quelque chose sur les chasses aux sorcières, mais pas toujours d'après les dernières recherches (p. 361). L'ultime chapitre le prouve, en explorant les »traditions« explicatives libérale et romantique, largement dépassées, sans évoquer le foisonnement de nouvelles théories depuis le dernier tiers du XX^e siècle. Sa propre clé de lecture originale est développée au chapitre 6: la chasse aux sorcières serait issue d'excès de pouvoir des »godly States« (repris p. 389). L'Écosse presbytérienne, l'un de ces États divins, aurait allumé 2500 bûchers de sorcellerie. On se demande pourquoi il ne tente même pas de justifier la théorie à propos de son propre terrain. L'exemple le plus parfait d'État divin est à ses yeux le royaume de France. J'en conviens sans peine. Le problème est que la justice française brûle très peu de sorcières, peut-être dix fois moins que la petite Écosse. L'autre grand État divin du temps, l'Espagne de Philippe II, où règne pourtant l'Inquisition, en condamne également peu à mort. Il en va de même dans les possessions espagnoles d'Italie et d'Amérique, ainsi qu'au Portugal, dont Philippe II devient roi en 1580. Le plus puissant monarque divin catholique ne fait durement persécuter les sorcières que dans ses provinces révoltées des Pays-Bas, ainsi qu'en Franche-Comté. La théorie de l'excès de pouvoir de l'État divin, qui aurait créé la sorcière puis l'aurait exécutée (p. 334), est donc largement infirmée. Goodare y contribue lui-même en reprenant à son compte, sans dire d'où elle vient, l'idée qu'en Allemagne les États forts, comme la Bavière, allument moins de bûchers de sorcellerie que les faibles (p. 176–178).

Contrairement à mes théories de jeunesse, j'estime également aujourd'hui que le renforcement de l'État (toujours »divin« à l'époque) ne constitue pas le principal paradigme explicatif. Au contraire, le phénomène bloque le mécanisme endiablé. Compétent pour près de la moitié des 19 millions de Français vivant vers 1600, le parlement de Paris freine ainsi spectaculairement les poursuites contre les sorciers. Cité, mais peu utilisé, Soman l'a montré voici plusieurs décennies: de 1540 à 1672, la cour n'a autorisé en appel que 115 bûchers de sorcellerie, soit 9% des 1254 condamnations à mort décrétées par les juges inférieurs du ressort. D'après mes propres dépouillements, 69 cas se situent entre 1575 et 1604, pour 487 appels (14%). Durant cette période d'apogée de la (très relative) sévérité parlementaire, les hommes, majoritaires dans les sentences capitales primaires (253, à côté de 234 femmes), se trouvent finalement plus souvent épargnés: 40 sorcières sont exécutées (17% du contingent) contre 29 sorciers (11,5%).

Dénué de toute chronologie, maladroitement conçu, l'appendice chiffré sur l'intensité de la persécution

en Europe (p. 410–413) ignore les données rassemblées après 2006 et se révèle peu fiable. Par exemple, le chiffre de 1000 bûchers pour la France est beaucoup trop élevé. Ajoutés aux 115 condamnés du parlement de Paris, 87 arrêts de mort du parlement de Rouen de 1564 à 1660, et 10 de celui d'Aix-en-Provence de 1580 à 1645 (William Monter), donnent un total de 212 pour plus de la moitié du pays. L'estimation de 1600 pour le duché indépendant de Lorraine est au contraire trop faible: il y eut au moins 2250 exécutés, dont 90% de 1581 à 1630. À partir de 1631, l'occupation française limita étroitement le phénomène, en rattachant le pays au très indulgent parlement de Paris, après avoir supprimé la cour supérieure siégeant à Nancy, qui condamnait au bûcher 75% des accusés¹. Il aurait été beaucoup plus utile d'actualiser les données rassemblées par Wolfgang Behringer, concernant 25 zones européennes de grande sévérité: 20 se situent dans le Saint-Empire, dont la moitié le long ou à proximité de l'axe Rhin-Rhône, la plus spectaculaire poussée ayant produit 2000 bûchers de 1624 à 1634 dans l'électorat de Cologne.

Le climat général de formidable intolérance religieuse régnant dans toute l'Europe de 1560 à 1648 constitue à mes yeux le soubassement des chasses aux sorcières. Il ne produit cependant pas de furieuses paniques quand les mécanismes politiques et judiciaires (France) ou l'écrasante domination d'une Église (Espagne, Italie, Angleterre) en limitent la possibilité, mais seulement dans les petits États théocratiques faibles et tourmentés, transformés en cités chrétiennes assiégées par l'inquiétante proximité de puissants adversaires confessionnels (Cologne, Lorraine, Genève, Écosse ...). Projetée sur l'image des sorcières diaboliques fomentant en secret la ruine de l'œuvre divine, la pression venue du haut ne débouche sur de féroces persécutions que dans des poches d'intolérable angoisse, surtout situées le long de la longue ligne de fracture religieuse menant de l'Italie septentrionale à la mer du Nord (puis à l'Écosse), en constant danger d'être brutalement aspirées par l'adversaire².

Insuffisamment documenté, peu sensible à la chronologie, ce livre n'a guère d'utilité pour ceux qui connaissent le sujet, et risque d'en donner une vision déformée aux étudiants. Très cher, prioritairement destiné au marché captif des nombreuses universités anglophones, il ne remplace en rien les synthèses antérieures. Serait-ce pour éviter des frais de reproduction que l'éditeur ne signale aucun copyright pour 6 des 15 illustrations, dont une œuvre de Baldung Grien et une de Hogarth?

¹ Jacques Roehrig, *À mort, la sorcière! Sorcellerie et répression en Lorraine, XVI^e–XVII^e siècles*, Strasbourg 2007, p. 18, 177, 179 (1668 comparants identifiés exécutés, 34 décédés ou suicidés, plus 75% des 728 accusés non identifiés). Le même auteur a consacré un livre aux bûchers alsaciens (2011), puis un autre aux trois cas, lorrain, alsacien et franc-comtois (2016).

² Interprétation développée par Robert Muchembled, *The Tragic Renaissance (1460–1640)*, dans: *Europe in the Renaissance*, catalogue d'exposition édité par le Swiss National Museum de Zürich, Berlin 2016, p. 109–115 (une version allemande existe).